

URBAIN

Comité national mixte des uniformes  
La Société canadienne des postes (SCP)  
et le  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)

Le 12 décembre 2019 @ 11:30  
(N0080d)

## Réunion no 67

Sont présents :

STTP : Marc Roussel  
Barb McMillan - Absente  
Jim Moffatt

POSTES CANADA : Nicole Arbic  
Josée Louisseize  
Patrick Gagnon

<b>VETEMENTS D'HIVER HAUTE VISIBILITE (ITEM – 68)</b> <b><u>STTP 15.09.68</u></b> <p>Le STTP fait part de ses préoccupations concernant le port simultané de la veste de haute visibilité et des vêtements d'hiver. La SCP indique que les employés doivent porter leur veste de haute visibilité (qui répond aux normes de la CSA) par-dessus leurs vêtements d'hiver. Entretemps, la SCP souligne que peu de modifications peuvent être apportées aux</p>	Marc Roussel
---	--------------

vêtements d'hiver afin que ceux-ci répondent aux normes de la CSA en ce qui concerne la visibilité, et ce en raison du procédé lié à la demande de proposition; toutefois, elle collaborera avec le nouveau fournisseur pour moderniser tous les modèles d'uniformes ainsi que les vêtements d'hiver.

#### **STTP 15.12.68**

La SCP mentionne qu'aussitôt que le nouveau fournisseur sera choisi, elle examinera la possibilité de potentiellement redéfinir/changer les vêtements afin de les conformer à la norme haute-visibilité.

Luc Lafrance Josee  
Louisseize

#### **STTP 16.02.68**

Des renseignements supplémentaires à ce sujet seront disponibles une fois que le nouveau fournisseur aura été choisi.

#### **STTP 16.06.68**

La SCP suggère d'amalgamer cet item avec la visite de Kim Gould sur les vêtements haute-visibilité

#### **STTP 17.03.68**

La SCP informe le STTP que, bien que ce point soit toujours à l'ordre du jour de la SCP, les vêtements d'hiver ne seront pas modernisés et modifiés pour correspondre aux normes de la CSA en 2017. La SCP indique qu'en raison de priorités et

d'objectifs concurrents, il n'est pas réaliste de penser que la modernisation pourra être faite cette année. Le Syndicat informe la SCP qu'il n'est pas d'accord avec cette approche, car le port exigé d'un vêtement supplémentaire (veste de haute visibilité) par-dessus les vêtements d'hiver peut entraîner des problèmes de conformité, ce qui crée un risque. La SCP indique que s'il y a des cas de non-conformité connus du STTP, elle s'en occupera. À l'heure actuelle, en fournissant une veste de haute visibilité aux employés, la SCP respecte les exigences et les normes en matière de haute visibilité.

#### **STTP 17.07.68**

La SCP n'a pas d'autres renseignements pour l'instant. Bien que les vêtements d'hiver haute visibilité sont envisagés, ce projet ne sera probablement pas mis en place cette année.

#### **STTP 17.11.68**

Le Syndicat exprime des préoccupations quant au retard en ce qui concerne les vêtements d'hiver de haute visibilité. La SCP explique que le procédé de conception prend du temps et qu'en attendant, les employés doivent continuer de porter la veste de haute visibilité par-dessus leur manteau d'hiver. Le Syndicat demande à la SCP d'aller de l'avant avec la conception du parka. La SCP répond qu'il n'est pas prêt à aller

de l'avant pour l'instant. Le travail de conception devra être effectué conjointement avec le Bureau de la marque, ainsi qu'avec d'autres groupes à Postes Canada. Le Syndicat mentionne à la SCP que les vestes se détériore rapidement du au lavage. Ceci fait en sorte que la veste perd son statut de haute visibilité selon les standards Z96. La SCP, dans certains bureaux, mentionne de laver la veste moins souvent afin de faire l'année avec. Le Syndicat demande la présence d'un représentant du Comité national mixte des uniformes à la prochaine réunion du CNMSS.

#### **SCP 18.03.68**

La SCP mentionne que la haute direction a donné le feu vert pour commencer la recherche d'un parka de haute visibilité. Nous ne sommes pas encore certains si nous allons opter pour la norme de classe 2, niveau 2. Le parka sera pour tous les agents de livraison. De plus amples renseignements seront fournis à la prochaine réunion.

#### **SCP 18.05.68**

La SCP informe le Syndicat que les vêtements d'hiver de haute visibilité font partie de la liste des priorités, et lui demande de suggérer un article prioritaire. Le STTP répond que l'article prioritaire devrait être un parka. La SCP informe le Syndicat qu'elle vérifiera s'il est nécessaire de concevoir un

Nicole Arbic  
Josee Louisseize

parka certifié classe 2, niveau 2 de l'Association canadienne de normalisation.

#### **SCP 18.10.68**

Le STTP suggère d'ajouter deux petites poches dans la partie supérieure avant du manteau, ainsi qu'un logo sur l'une des poches. À part cela, les caractéristiques demeurent les mêmes.

La SCP mentionne que nous allons procéder cet hiver à un essai d'usure du parka d'hiver habituel.

La SCP mentionne également que nous maintenons les parkas courts, longs et nordiques.

Le STTP demande que des photos à ce sujet soient transmises électroniquement et qu'un échantillon soit offert lorsque disponible.

La SCP demande au STTP quels sont les autres vêtements extérieurs qu'il souhaite voir traiter. Il mentionne le Gore-Tex et le coupe-vent. Il mentionne également qu'il aimerait qu'un gilet matelassé de haute visibilité puisse être porté sous les manteaux (manteaux 3 en 1).

La SCP examinera les options possibles.

#### **SCP 19.02.68**

L'essai d'usure du parka de haute visibilité régulier auquel 200 employés issus principalement des régions du Nord participeront est prévu en mars 2019. Pour la production

initiale, le logo de la Société appliqué par transfert de chaleur pourrait être rouge au lieu de gris.

Un échantillon du parka de haute visibilité en taille large sera fourni aux membres du Comité une fois disponible

L'objectif est que les parkas soient offerts dès l'hiver 2019 et pendant que l'essai d'usure est en cours, le fournisseur commencera la production des parkas sauf en cas de problème majeur, et ce, afin de respecter le calendrier. Si des problèmes mineurs sont soulevés, toutes les modifications devant être apportées au parka seront effectuées après la production initiale.

Le Comité a déterminé que, pour accélérer la réception du parka de haute visibilité par les employés qui participent à l'essai d'usure, celui-ci sera expédié au domicile des employés. Les cinquante premiers parkas de la chaîne de production seront ainsi expédiés au début mars. Le Comité examinera la liste des questions du sondage à l'intention des employés qui participent à l'essai d'usure. Cette liste a été abrégée intentionnellement.

L'objectif est d'avoir au total 7 000 parkas nordiques, réguliers et courts en novembre 2019.

Des inquiétudes ont été exprimées au sujet du retrait des deux poches avant supérieures, mais en raison des bandes de haute visibilité (exigences de l'ASFC), le parka ne peut être pourvu de poches au niveau de la poitrine.

Afin d'obtenir rapidement les commentaires, la liste des personnes qui mettront à l'essai les vêtements sera envoyée aux membres du Comité. Le Comité a l'intention de se réunir en avril pour s'assurer que des discussions sont menées au sujet des résultats de l'essai d'usure.

On discute de la possibilité de ne pas procéder à l'essai d'usure de la veste de pluie de haute visibilité ni du coupe-vent, car le matériau et le modèle sont identiques. Le Syndicat indique que tant que les vestes demeurent les mêmes, il est à l'aise avec cette décision, mais aimerait des échantillons pour confirmer.

Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des froids extrêmes dans les régions du Nord. Nous étudierons la possibilité d'ajouter une bavette au pantalon matelassé afin d'assurer une protection contre le froid.

#### **CPC 19.09.68**

Un échantillon du parka de haute visibilité est remis aux membres du comité. Un essai d'usure a été fait; les résultats ont été positifs et envoyés aux membres du comité le 6 septembre 2019.

En novembre 2019, 7 000 parkas courts, longs et nordiques seront disponibles. Les tailles seront fabriquées en quantité de 2 333 parkas pour chaque catégorie et seront rajustées selon les besoins et les commandes.

Le STTP demande qu'un rapport sur le nombre de parkas commandés antérieurement pour chaque catégorie lui soit fourni.

La SCP indique que des poches seront ajoutées à la partie supérieure des parkas lors de la prochaine phase de production.

La SCP indique que les coupe-vent n'ont pas obtenu la certification classe 2, niveau 2 de la CSA et qu'ils ont échoué l'essai de déchirure. Par conséquent, le fournisseur est à la recherche d'un autre tissu et est de retour à la case départ.

#### **CPC 19.12.68**

Les membres du Comité discutent de l'avancement du dossier concernant le manteau de pluie. Le manteau de pluie peut actuellement être commandé et sera expédié vers mars ou avril 2020. Le STTP demande à recevoir un prototype du nouveau manteau de pluie haute-visibilité.

Le fournisseur d'uniformes travaille toujours à trouver une solution pour le coupe-vent de haute visibilité. Un prototype qui respectera les normes de la CSA pourrait être disponible au cours de la nouvelle année.

**Parka de haute visibilité – phase 2 :** Le parka de haute visibilité est en train d'être redessiné pour inclure des poches de poitrine.

**Phase 3 :** Il faudra tenir compte de tout changement de conception du parka de haute visibilité pour le nouveau TDP.

**Nouveau point :** Le STTP a demandé que la veste intérieure, le gilet intérieur et la veste matelassée soient améliorés avec des caractéristiques de sécurité de haute visibilité.

**Mesures à prendre :**

- Fournir le volume de commandes du parka de haute visibilité.
- Faire un suivi auprès de Logistik concernant le nombre de lavages avant que ceux-là ne nuisent aux caractéristiques de haute visibilité des vêtements.
- Commander un gilet de pluie taille large
- Fournir au STTP un échantillon du manteau de pluie haute visibilité,

## DISPOSITIFS ANTIDRAPANTS

### SCP 15.09.69

La SCP mentionne les problèmes causés par les dispositifs antidérapants. La SCP présente le résultat des ventes de 2013 à 2015 qui démontre que deux dispositifs sur trois ne sont pas populaires. Les modèles Icer et Grip-X sont peu demandés par rapport au Get-a-Grip, l'article le plus vendu.

La SCP indique au STTP qu'elle souhaite retirer les modèles Icer et Grip-X pour les remplacer par le talon antiglisse Devisys, qui a réussi les essais d'usure effectués l'hiver dernier par les représentants de l'employeur qui ne sont pas des factrices ou facteurs, et pour lesquels des commentaires positifs ont été obtenus.

Le STTP consultera ses membres et fera part de sa réponse à la SCP. La SCP demande au STTP s'il serait possible de lui fournir une réponse le plus rapidement possible puisque l'hiver approche à grands pas.

### SCP 15.12.69

La SCP avise le STTP que les crampons antidérapant 220 Icer et 221 Grip X seront retirés graduellement ainsi que leurs pièces de rechange.

La SCP mentionne que ces items ne sont pas très populaires et que pour des questions d'inventaire, ils seront retirés. La SCP mentionne que les 222 Get à Grip seront toujours disponibles. La SCP mentionne aussi les tests sur les

Luc Lafrance  
Josee Louisseize

<p>crampons Devysis ont été référencés au Comité mixte en santé et sécurité.</p>	
<p>Le STTP mentionne que si le modèle 220 est moins populaire en terme de commande c'est parce qu'ils sont plus durable et plus résistant que le modèle 222 qui lui se détériore plus rapidement.</p>	
<p>Le STTP mentionne qu'ils ne sont pas impressionnés par le produit et qu'il y a un danger pour l'employé puisque le poids sous le pied n'est pas distribué de façon égale.</p>	
<p>Le STTP mentionne la position adopté par le syndicat au Comité national mixte en santé et sécurité : Il est prêt à participer à un projet pilote pour les facteurs et factrices motorisés ainsi que les FFRS. Un questionnaire sera distribué à chaque participant à la fin de la période d'essai.</p>	
<p>La SCP mentionne que si le STTP propose d'autres modèles, qu'elle considérera les demandes.</p>	
<p>Le STTP suggère un modèle avec des vis en métal, semblable au model 220 Icer mais plus léger. La SCP discutera de cette demande avec le fournisseur.</p>	
<p><b><u>SCP 16.02.69</u></b> Aucun autre renseignement n'est disponible pour le moment; en attente de nouvelles de l'équipe Santé et sécurité concernant la mise à l'essai des produits Devysis.</p>	

### **SCP 16.06.69**

Les deux parties s'entendent pour attendre les résultats du test.

### **SCP 16.09.69**

Le STTP avise le comité que les résultats ne sont pas prometteur; sentiment de fausse-sécurité est ressenti par les employés et employées qui testent le produit. Le STTP indique que cette rétroaction a été partagée au niveau du Comité mixte de santé et sécurité. Le produit ne sera pas offert aux membres du STTP.

### **SCP 16.11.69**

La SCP indique que les crampons Devysis sont retirés du catalogue régulier depuis le 14 novembre. Ils ne sont pas disponibles pour les employés représentés par le STTP.

### **SCP 17.03.69**

La SCP informe le STTP qu'elle procède actuellement à la mise à l'essai du dispositif antidérapant jusqu'à la fin du mois d'avril.

Item #365 – Hike

Item #367 – Icers Run

Item #368 – Icers Maxx

Il y a 146 employés qui testent les 3 crampons.

136 facteurs

10 Conducteurs

Les crampons sont mis à l'essai en AB, BC, MB, NB, NL, ON, QC, SK et YT.

Une lettre visant à rappeler aux employés de nous faire parvenir leur sondage sera envoyée le 10 avril.

#### **SCP 17.07.69**

Une copie du sondage a été envoyée au Syndicat, le 5 juillet, les résultats semblent positifs principalement pour le point no 367. Le STTP indique qu'il aura besoin de plus de temps pour analyser le sondage et qu'il informera la SCP de sa décision.

#### **SCP 17.11.69**

Une décision conjointe a été prise d'ajouter l'article no 367 (Stabilicers Run), l'article no 368 (Stabilicers Maxx). Nous avons toujours l'article no 222 (Get-A-Grip) actuel. Ils sont disponibles par l'entremise de l'allocation de l'agent de livraison.

#### **SCP 18.03.69**

Réouverture de ce point en raison de plaintes concernant les crampons no 367 (Stabilicers Run). Les crampons ne fonctionnent pas comme prévu.

Le STTP mentionne que contrairement à la SCP les commentaires reçus étaient plutôt favorable pour ce modèle. Le seul problème était approvisionnement de crampons de recharge dévissable qui n'était pas disponible.

Nous allons garder les crampons no 222 (Get-A-Grip) et no 222 368 (MAXX). Nous étudions également la possibilité de fournir des crampons de remplacement.

Nous avons demandé à Logistik Unicorp de commencer à chercher un autre dispositif antidérapant pour l'hiver 2018-2019.

Des mises à jour seront communiquées à la prochaine réunion.

#### **SCP 18.05.69**

La SCP a demandé à son fournisseur de trouver un nouveau modèle de crampons, mais n'a toujours reçu aucune nouvelle à ce sujet.

Le STTP maintient que les crampons Stabilicers Run devraient continuer à être offerts dans le catalogue. La SCP examinera d'autres modèles.

Des mises à jour seront communiquées à la prochaine réunion.

Nicole Arbic  
Josee Louisseize

#### **SCP 18.10.69**

La SCP mentionne au STTP que les crampons no 368 vont cesser d'être offerts et qu'ils seront remplacés par un nouveau modèle, à déterminer. Les crampons no 367 vont être épuisés et retirés. Les crampons no 222 sont toujours offerts.

Aussitôt qu'un nouveau modèle de crampons sera offert pour remplacer le modèle no 368, la SCP en avisera le STTP.

### **SCP 19.02.69**

Des préoccupations ont été soulevées lorsque des superviseurs issus de certaines régions ont commandé des crampons à glace non approuvés (talon antiglisse Devisy). Le Comité a déterminé que le problème découlait d'un téléchargement de l'article Devisys dans le catalogue courant. Cette erreur a depuis été corrigée et les crampons sont offerts dans le catalogue à affichage restreint. Les bons de commande ont été interrompus et les commandes ont été supprimées. Des renseignements supplémentaires sur le nombre de commandes et les secteurs où elles ont été envoyées sont collectés afin de pouvoir les traiter selon les secteurs précis. Un rapport doit être fourni aux membres du Comité. Le Comité pourra ainsi procéder à l'envoi d'une communication générale en vue d'assurer la cohésion des activités.

Une note aux superviseurs sera envoyée afin de s'assurer que ces crampons soient récupérés et retiré des établissements ou la distribution en a été faite.

### **SCP 19.09.69**

Pour l'hiver 2019-2020, la SCP a mis en place des pièces de remplacement pour les crampons.

Article no 358 – Les pièces Get-a-Grip consistent en 25 crampons de remplacement, ce qui est suffisant pour remplacer tous les crampons de deux paires. Le nombre de points alloués pour l'année est de 0, et les employés ont droit à un ensemble par année.

La SCP confirme que les superviseurs peuvent commander des sacs de 100 crampons Get-a-Grip par l'entremise du SAP.

Article no 394 – Les pièces pour les semelles antidérapantes consistent en 35 crampons de remplacement et une clé, ce qui est suffisant pour remplacer tous les crampons d'une paire. Le nombre de points alloués pour l'année est de 0, et les employés ont droit à un ensemble par année.

La SCP confirme que les superviseurs peuvent commander des sacs de 35 crampons de remplacement pour les semelles antidérapantes par l'entremise du SAP.

La SCP indique que les crampons talons Devisys sont seulement offerts aux membres de l'AOPC et non à ceux du STTP. À l'origine, ils se trouvaient dans le catalogue, mais les membres de l'AOPC en commandaient des paquets de 20 et les distribuaient aux membres du STTP. La SCP a corrigé le problème.

Le STTP fait remarquer que des employés ont fait l'objet de mesures disciplinaires parce qu'ils ne portaient pas de dispositif antidérapant en tout temps. Le STTP déclare que davantage de dispositifs antidérapants devraient être attribués puisque leur port est obligatoire en tout temps.

Le STTP indique qu'il est difficile de changer les vis des crampons et affirme qu'il faut être fort pour le faire. Le STTP déclare que les crampons Vibram sont les meilleurs même s'ils sont un peu plus lourds. Les crampons Get-a-Grip sont plus dangereux lorsqu'ils sont utilisés sur une petite quantité de neige. Ils doivent être bien serrés, sans quoi ils se déplaceront. Les FA pourraient aider en changeant les vis. La SCP indique qu'il y a un outil pour ces vis.

La SCP souhaite clore le dossier, mais le STTP demande d'attendre jusqu'à ce que les pièces de remplacement des crampons soient disponibles.

#### **SCP 19.12.69**

**Le STTP suggère d'envoyer une communication sur la disponibilité des crampons et des pièces. Les postes de facteurs et les établissements doivent avoir des stocks à portée en main, au besoin, surtout pour les employés occasionnels.**

#### **BOUTIQUE CONCEPT (ITEM – 70)**

#### **SCP 15.09.70**

Mme Lefler et M Visentin, présents à la réunion, expliquent la procédure relative aux vêtements disponibles pour les travailleuses et travailleurs de la boutique concept de Richmond Hill. La SCP leur mentionne qu'elle souhaite un nouvel uniforme de couleur bleu marine à l'allure plus moderne. Chaque employé recevra six chemises (manches courtes et manches longues), deux pantalons (pantalon ou jupe), un cardigan, un blouson matelassé, un manteau de

Kathryn Lefler Rick Visentin

pluie, un coupe-vent, un parka, une tuque et un lot de vestes de haute visibilité. La SCP étudie toujours la possibilité de fournir des bottes et des gants, ainsi qu'un dispositif antidérapant.

Elle explique qu'aucune modification ne sera apportée aux nombre de points accumulés par les employés (es); ces derniers ne seront pas utilisés pour obtenir des vêtements à la boutique concept. La SCP confirme également que ce changement n'aura aucun effet sur les quantités de vêtements disponibles au terme de la convention collective.

Le STTP indique que des pantalons d'extérieur devraient également être fournis; la SCP propose de discuter de cette suggestion à une date ultérieure.

La SCP mentionne que lors de l'évaluation des nouveaux vêtements, les employés allergiques au polyester-coton ou si le nouvel uniforme ne fait pas à cause de mesure, pourront porter à nouveau l'uniforme existant.

La SCP souligne qu'elle demandera aux employés de compléter un sondage d'essai sur les vêtements d'hiver et d'été et qu'elle examinera les uniformes de nouveau si des problèmes sont soulevés.

Elle ajoute que les vêtements devront être retournés par les employés qui quittent la boutique concept en raison d'une

mise-au-choix. Le partage des vestes de haute visibilité ne sera pas exigé.

Dans l'éventualité où un employé désire échanger ou se procurer un uniforme, le superviseur communiquera avec Mme Lefler qui acheminera cette information au groupe chargé des uniformes pour qu'il passe la commande.

La SPC indique qu'elle devra créer non seulement un numéro de poste pour les employés de la boutique concept, mais également un crédit de points.

Elle ajoute que la Vente au détail assumera le coût des retouches, le cas échéant. Toutefois, cette procédure s'applique uniquement qu'au nouvel uniforme et au premier envoi de vêtements. Le STTP est en désaccord sur ce point d'autant plus que nous avons émis nos préoccupations au point 15.09.59, plus haut dans ce procès-verbal pour des situations semblables. Les employés doivent faire en sorte que les mesures exactes sont entrées dans le système afin d'assurer un ajustement adéquat de leur uniforme. Le STTP demande une copie du document qui énumérera tous les vêtements disponibles aux employés de la boutique concept.

#### **SCP 15.12.70**

La SCP avise le Syndicat quelle s'occupera des altérations pour la première uniforme, si d'autres altérations sont nécessaire, la SCP fera les changements nécessaires pour

<p>s'assurer que l'uniforme soit bien ajustée, en suivant le processus actuel.</p>	<p>Luc Lafrance / Josee Louisseize</p>
<p><b><u>SCP 16.02.70</u></b></p> <p>La SCP informe le STTP qu'elle est en train de confectionner de nouvelles chemises avec chevrons pour la boutique concept. Une fois les nouvelles chemises approuvées par l'équipe responsable de l'image de la marque, elles seront présentées au Syndicat. Les stocks des chemises actuelles seront épuisés à la boutique concept d'Edmonton, alors que la nouvelle chemise sera lancée à Vancouver, en octobre 2016.</p>	
<p><b><u>SCP 16.06.70</u></b></p> <p>La SCP envisage également la possibilité d'utiliser un nouveau type de matériel pour les uniformes de la boutique concept. La SCP transmettra au Syndicat les spécifications du matériel dès qu'ils seront disponibles.</p>	
<p><b><u>SCP 16.09.70</u></b></p> <p>La SCP indique que les spécifications du nouveau matériel ne sont pas disponibles pour l'instant. La SCP indique que les nouveaux vêtements seront utilisés pour tous les bureaux de postes corporatifs. Elle indique que des photos seront envoyées au Syndicat lorsque disponible.</p>	
<p>La SCP présente les photos du nouvel uniforme. Les essayes sur le produit commenceront le 21 octobre.</p>	

Le STTP indique qu'il a des réserves concernant le nouveau motif et la couleur (blanche) de la chemise.

La SCP indique que le port de la ceinture ne sera pas obligatoire. La cravate sera aussi disponible en rouge. Le port de la cravate n'est pas obligatoire.

#### **SCP 16.11.70**

Le STTP inique qu'il a reçu les prototypes de vêtements.

La SCP informe le Syndicat que des nouveaux numéros de description de tâches ont été créés seulement pour les Boutiques concept. Les points alloués aux employés qui transfèrent aux Boutiques Concept seront les même qu'avec le processus actuel. Le nouveau numéro de description de tâche est le : 89121275. Les employés des Boutiques concepts qui travaillent au service au volant auront accès aux vêtements d'hiver pour aucun point de déduction pour le moment. En ce qui concerne les Boutiques concept sans service au volant, la pratique identifiée dans la convention collective est suivie. Vancouver fera un essaie de la nouvelle chemise blanche pour approximativement un mois.

#### **SCP 17.03.70**

La SCP a fait parvenir un court sondage à 7 employés à la boutique concept de Vancouver pour savoir s'ils aimaien la chemise blanche à chevrons. Les résultats laissent entrevoir que les employés sondés n'ont pas aimé la couleur de la

chemise, mais qu'ils en aiment le style. Une copie du sondage a été transmise au STTP le 24 mars.

Le STTP demande à ce qu'une mise à l'essai soit effectuée à plus grande échelle.

La SCP examinera les résultats avec l'équipe de valorisation de la marque.

#### **SCP 17.07.70**

La SCP effectuera un autre essai d'usure de la chemise blanche avec des employés des trois magasins (Richmond Hill, Edmonton et Vancouver) puisqu'il n'y a pas eu suffisamment de répondants à la suite de la mise à l'essai précédente. Les dates visées pour la nouvelle mise à l'essai sont prévues à la fin du mois d'août.

Le tissu mèche du pantalon gris chiné sera composé à 70 % de polyester et à 30 % de coton.

Le cardigan actuel sera modifié puisque les commentaires sur cet article n'étaient pas positifs. Notre fournisseur est en train de créer un nouveau cardigan pour hommes et femmes.

#### **SCP 17.11.70**

Conformément à l'image de marque, le cardigan sera dorénavant bleu au lieu de gris. Nous allons épuiser et remplacer l'ancien cardigan. Le style changera aussi.

La mise à l'essai des chemises expédiées au cours de la semaine du 10 octobre prendra fin le 30 janvier.

#### **SCP 18.03.70**

Des copies du sondage ont été envoyées au Syndicat le 20 mars.

Nous ferons le point avec le Syndicat lors de notre prochaine réunion.

#### **SCP 18.05.70**

Les résultats du dernier sondage ne sont pas très bons, les chevrons qui sont appliqués au moyen de chaleur se décollent. Logistik tente de trouver un nouveau processus d'encrage, et lorsque nous aurons reçu les résultats, nous effectuerons une mise à l'essai auprès des employés de la vente au détail.

De plus amples renseignements seront fournis à la prochaine réunion.

Nicole Arbic  
Josee Louisseize

#### **SCP 19.02.70**

L'échantillon de la chemise à chevrons reçu présentait des défauts et a été renvoyé au fournisseur. La SCP pourrait devoir retourner à la planche à dessin.

Des renseignements supplémentaires seront fournis lors de la prochaine réunion.

#### **SCP 19.09.70**

La SCP explique avoir une nouvelle directrice de la Vente au détail qui collabore avec le service responsable de la marque afin d'éventuellement repenser la marque des boutiques concept. Par conséquent, la chemise à chevrons a été mise de côté et une nouvelle chemise est étudiée.

La SCP indique qu'il n'est pas facile de trouver une chemise économique blanche qui n'est pas transparente. Il y a toutefois la possibilité d'une chemise blanche à rayures rouges.

**SCP 19.12.70**

La chemise à chevrons n'a pas été une réussite étant donné sa conception et sa fabrication complexes. L'application du chevron se détache. De façon temporaire, les employés qui travaillent dans une boutique concept de vente au détail recevront des chemises blanches avec le logo de la Société. Le STTP indique que la chemise blanche n'est pas nécessairement une couleur appropriée pour travailler à un comptoir de vente au détail.

**DEPOT DE POINTS (ITEM – 72)**

**SCP 16.02.72**

La SCP informe le STTP qu'elle étudie la possibilité de changer le dépôt des points d'octobre à janvier, chaque année. La SCP informe le Syndicat que, par le passé, deux cycles de commande étaient nécessaires, un en octobre et un avril de chaque année. Par conséquent, les points étaient crédités en octobre. Lorsque les deux cycles ont été remplacés par des commandes « sur demande » en 2008, le dépôt des points en octobre est devenu inutile.

Le STTP indique qu'il examinera la demande lorsqu'on lui fournira une justification détaillée décrivant les répercussions potentielles sur les employés.

Luc Lafrance  
Josée Louisseize

**SCP 16.06.72**

<p>La SCP indique que la justification sera envoyée au Syndicat dans les prochaines semaines.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p>Le STTP communiquera avec son équipe de négociations concernant ce point.</p>	
<p><b><u>SCP 16.09.72</u></b></p> <p>Le STTP indique que des points transitoires devraient être ajoutés si cette initiative va de l'avant.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p>La SCP indique qu'octobre a été choisi dans le passé car 90 jours étaient requis pour recevoir une commande faite par un employé. Les employés recevaient leur commande en janvier. Maintenant, les commandes sont livrées en 30 jours.</p>	
<p>Le STTP indique qu'un protocole d'entente serait nécessaire pour ce changement mais qu'une modification au texte de la convention serait préférable. Le STTP en discutera avec son groupe de négociation. Il suggère de faire un prorata pour la première année (octobre à janvier) si l'initiative va de l'avant. Si l'équipe de négociation n'est pas favorable, le STTP suggère d'apporter cet item à la table lors des prochaines négociations.</p>	
<p><b><u>SCP 16.11.72</u></b></p> <p>Le STTP indique qu'une entente de protocole sera nécessaire puisqu'il n'y a eu aucune discussion sur le sujet à la table des négociations.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>

<p>La SCP indique qu'elle enverra un protocole d'entente au Syndicat sous peu.</p> <p><b><u>SCP 17.03.72</u></b></p> <p>L'équipe des Relations du travail rédigera un protocole d'entente (PE) aux fins d'examen par le Syndicat. Le Syndicat mentionne qu'il examinera le protocole d'entente avec son Comité exécutif national.</p>	<p>Richard Ensom</p>
<p><b><u>SCP 17.07.72</u></b></p> <p>La SCP indique qu'elle examine toujours les options concernant la préoccupation du STTP au sujet du report du dépôt des points de trois mois, d'octobre à janvier. La SCP a l'intention d'envoyer un PE avant la prochaine réunion du Comité des uniformes et propose d'organiser une téléconférence pour discuter du PE.</p>	<p>Richard Ensom</p>
<p><b><u>SCP 17.11.72</u></b></p> <p>Le 20 septembre, les deux parties, y compris les Relations du travail, ont tenu une téléconférence pour discuter de la possibilité du dépôt du point.</p> <p>Le STTP déclare qu'il n'est pas prêt à aller de l'avant avec le protocole d'entente pour l'instant. Le STTP estime qu'il faudrait</p>	<p>Richard Ensom</p>

<p>en discuter lors du processus de négociation collective. Le STTP reconnaît que la Nota 8 de la clause 34.01 indique que les parties peuvent convenir de modifier l'article, mais il estime que pendant des négociations, ces types de changements doivent être abordés par les négociateurs.</p>	
<p><b><u>SCP 18.03.72</u></b></p> <p>Ce point est fermé.</p>	<p>POINT FERMÉ</p>
<p><b><u>SCP 18.05.72</u></b></p> <p>La SCP demande de garder ce point à l'ordre du jour jusqu'à la fin des négociations.</p> <p>Les Relations de Travail feront un suivi.</p>	<p>Nicole Arbic Josee Louisseize</p>
<p><b><u>SCP 18.10.72</u></b></p> <p>Point toujours en attente. À réexaminer à notre prochaine réunion.</p>	<p>Nicole Arbic Josee Louisseize</p>
<p><b><u>SCP 19.02.72</u></b></p> <p>Le Comité a discuté du fait qu'il ne serait pas possible de convenir d'un protocole d'entente à ce sujet avant la fin de l'arbitrage de la convention collective. Ce point est donc en suspens, et ce, jusqu'à nouvel ordre.</p>	<p>Richard Ensom</p>
<p><b><u>SCP 19.09.72</u></b></p> <p>La SCP indique vouloir changer le dépôt des points d'octobre à janvier; nous espérons pour janvier 2021.</p>	

<p>Le comité de négociation (arbitrage) discutera du sujet puisque cela implique un changement dans la convention collective.</p> <p><b><u>SCP 19.12.72</u></b></p> <p><b>Cet article sera suspendu et fermé en raison des négociations en cours.</b></p>	<p><b>SUSPENDU</b></p>
<p><b>CAPE DE PLUIE (ITEM – 73)</b></p> <p><b><u>SCP 16.06.73</u></b></p> <p>La SCP introduira un nouveau manteau de pluie suite à des demandes reçues des employés. Elle affirme que le manteau pourrait être rouge et que des bandes réflectrices seraient apposées.</p> <p>La SCP indique que ce manteau sera disponible à toutes les travailleuses et tous les travailleurs travaillant à l'extérieur. De plus, les employés qui ont accès au manteau de pluie auront accès à ce nouveau manteau. De plus elle affirme que la cape pourrait aussi être changée.</p> <p>Le STTP demande d'avoir de l'information sur le manteau.</p> <p>La SCP partagera l'information lorsque disponible.</p> <p><b><u>SCP 16.09.73</u></b></p> <p>La SCP indique que le manteau Gortex peut servir d'imperméable. Elle suggère que ce manteau soit disponible</p>	<p>Luc Lafrance Josée Louisseize</p>

<p>aux employés du groupe 3 qui en ont besoin selon les demandes (application de la note 6 de la convention).</p>	
<p>La SCP indique qu'elle demandera à Logistik de suivre un facteur sur sa route pour analyser et comprendre l'utilisation de la cape imperméable en Octobre.</p>	
<p>Le STTP indique qu'il est d'accord avec cette proposition mais qu'il aimerait que l'employé suivi soit un représentant syndical. Le syndicat fournira un nom à la Société.</p>	
<p>La SCP est en accord avec la proposition du Syndicat.</p>	
<p><b><u>SCP 16.11.73</u></b></p> <p>La SCP présente les photos au Syndicat et parle de la rétroaction obtenue à la suite de l'observation d'un facteur sur sa route. Logistik prendra en considération la rétroaction obtenue et produira une cape de pluie modifiée qui sera présentée au Syndicat. Les observations ont été partagées avec le syndicat par courriel le 24 novembre 2016. La nouvelle cape sera compatible avec le sac de facteur simple.</p>	
<p><b><u>SCP 17.03.73</u></b></p> <p>La SCP est encore en train de développer quelques nouvelles conceptions, qui vous seront communiquées aussitôt que la SCP les aura en main. Le STTP demande qu'on apporte un prototype pour en faire la démonstration. Lorsque les parties auront convenu de la conception, les capes de pluie seront</p>	

mises à l'essai par 200 employés (facteurs seulement). Les employés des régions plus pluvieuses, comme Halifax, Vancouver, Toronto, Ottawa, Montréal, Prince Rupert, etc., seront ciblés en fonction des mois pendant lesquels se déroulera la période d'essai.

#### **SCP 17.07.73**

La SCP indique qu'elle travaille encore sur le nouveau prototype et qu'un échantillon devrait être disponible à la mi-juillet. Le STTP suggère de le rendre de classe 2 et de niveau 2. La SCP en discutera avec l'équipe Santé et sécurité et le fournisseur.

#### **SCP 17.11.73**

Des capes de pluie et des sacs ont été expédiés à 200 employés au cours de la semaine du 15 octobre, et la mise à l'essai prendra fin le 15 décembre.

La SCP a fourni un échantillon de la cape de pluie au Syndicat. Le STTP a reçu la sacoche double par la poste en septembre.

Le STTP demande où la cape de pluie a été fabriquée.

#### **SCP 18.03.73**

Les quelques sondages reçus étaient positifs. Nous irons de l'avant avec la nouvelle cape de pluie.

Les capes de pluie sont fabriquées dans l'entrepôt de Logistik Unicorp au Vietnam.

### SCP 18.05.73

À la suite du sondage, certains changements ont été apportés à la cape de pluie.

Nous attendons que Logistik Unicorn envoie les dernières spécifications à ce sujet. Une fois que nous aurons un échantillon, nous l'enverrons au STTP.

Nicole Arbic  
Josee Louisseize

### SCP 18.10.73

La SCP montre le nouveau prototype de cape de pluie. Le STTP mentionne que, lorsque la cape est portée par un employé, le capuchon bloque sa vue latérale. La SCP va examiner la question avec notre fournisseur afin que les côtés puissent être arrondis.

Le Syndicat mentionne également que le capuchon devrait être amovible.

Le STTP va nous tenir informés à propos de la couleur.

### SCP 19.02.73

Le Comité a examiné des images du modèle de cape de pluie de haute visibilité. Celle-ci sera mise à l'essai à l'automne. Les employés qui travaillent dans les régions pluvieuses du pays seront ciblés pour participer à l'essai d'usure.

### SCP 19.09.73

Selon la décision du comité de changer le tissu des vêtements de haute visibilité pour un nouveau tissu plus lourd, l'essai d'usure sera effectué au printemps 2020. Un prototype sera

<p>bientôt présenté et nous déterminerons les régions qui reçoivent le plus de précipitations pendant l'année.</p> <p>La SCP prévoit soumettre 200 capes de pluie à l'essai d'usure.</p> <p><b><u>SCP 19.12.73</u></b></p> <p>Le prototype de cape de pluie est présenté aux membres du Comité. La cape de pluie sera mise à l'essai.</p> <p><b>Mesures à prendre :</b> Envoyer une copie de l'ébauche du sondage.</p> <p><b>Le comité s'interroge sur la pertinence d'avoir un anneau porte-clé à l'extérieur de la cape de pluie.</b> Faire un suivi auprès de Logistik pour faire retirer les anneaux porte-clés extérieurs de la cape de pluie.</p>	
<p><b>NOUVEAU DESIGN DU SAC DOUBLE (ITEM 82)</b></p> <p><b><u>SCP 16.11.82</u></b></p> <p>La SCP indique quel travail au développement d'un nouveau sac suite aux plaintes et suggestions des employés. Le prototype sera présenté au Syndicat et sera mis à l'essai par la suite. Le prototype remplacera les 2 modèles disponibles présentement et sera ajustable pour toutes les tailles.</p> <p><b><u>SCP 17.03.82</u></b></p> <p>Logistik travaille sur le prototype final, qui sera probablement disponible en avril. Une fois le prototype approuvé, la sacoche sera mise à l'essai par 200 employés (facteurs). On vise à choisir 25 participants d'une taille plus petite que la moyenne et 25 participants d'une taille plus haute que la moyenne. Les autres participants seraient de taille moyenne. La SCP fournira au Syndicat les mesures pour les petites et hautes tailles.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p> <p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>

Le STTP propose de mettre la sacoche à l'essai avec le parka également. Par conséquent, l'essai pourrait se dérouler de la mi-septembre à la fin décembre 2017.

#### **SCP 17.07.82**

L'essai de la sacoche est « en suspens » pour l'instant.

Luc Lafrance  
Josee Louisseize

RENSEIGNEMENT  
S À JOUR :  
7 juillet 2017  
La SCP et son  
fournisseur ont  
discuté davantage  
de la question et la  
SCP a décidé d'aller  
de l'avant avec  
l'essai de la  
sacoche.

#### **SCP 17.11.82**

Le STTP demande de poser une question supplémentaire aux employés mettant à l'essai la sacoche, afin de déterminer si la nouvelle courroie d'épaule est assez solide pour supporter le poids.

La SCP en parlera avec le fournisseur et communiquera ultérieurement avec le Syndicat.

Luc Lafrance  
Josee Louisseize

<p><b><u>SCP 18.03.82</u></b></p> <p>Nous avons reçu très peu de sondages, mais ceux que nous avons reçus étaient positifs.</p> <p>Compte-rendu plus approfondi à la prochaine réunion.</p> <p><b><u>SCP 18.05.82</u></b></p> <p>Pas d'autres renseignements pour le moment.</p> <p><b><u>SCP 18.10.82</u></b></p> <p>Le sac est toujours en cours de modification. Des options sont à l'étude pour le vaporisateur de poivre de Cayenne. Le STTP indique que, si le vaporisateur de poivre est fixé à la sangle d'épaule, il y a un risque qu'il se détache et vaporise le visage de l'employé. Le STTP souhaite que le vaporisateur de poivre puisse être fixé à la ceinture.</p> <p>Le STTP mentionne que l'étui devrait être fourni gratuitement. La SCP examinera la demande et fournira une réponse lors de la prochaine réunion.</p> <p>La SCP fournit un échantillon de l'étui pour le vaporisateur de poivre.</p> <p><b><u>SCP 19.02.82</u></b></p> <p>Les activités entourant le sac double modifié sont en suspens afin que tous les efforts soient déployés pour la conception des articles d'extérieur de haute visibilité.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p> <p>Nicole Arbic Josee Louisseize</p> <p>Nicole Arbic Josee Louisseize</p>
--	--

<p>L'étui pour répulsif à chiens sera offert cet été et coûtera six (6) points par étui à raison d'un (1) par an.</p>	<p>Nicole Arbic Josee Louisseize</p>
<p><b><u>SCP 19.09.82</u></b></p> <p>Logistik Unicorp a modifié le sac double. Un étui à répulsif à chiens est disponible depuis juin 2019 et une note à l'intention des superviseurs a été diffusée. La SCP confirme qu'un prototype sera disponible l'année prochaine.</p>	
<p>Le STTP demande que l'étui à répulsif à chiens ne coûte pas six points et qu'il soit considéré comme un équipement de protection individuel (ÉPI). Ce point sera examiné.</p>	
<p>Une demande est formulée pour que la poche soit faite d'un genre de caoutchouc afin d'empêcher le TDP de glisser. On note que la difficulté à sortir et à ranger le TDP pourrait être un inconvénient de cette caractéristique.</p>	
<p>Le sac est multicolore et il est question de revenir à un sac tout bleu en conservant les bandes réflectrices. Le sac modifié sera présenté lors de la prochaine réunion s'il est disponible.</p>	
<p>Il est mentionné que le rabat n'est pas pratique ni assez long en raison de l'augmentation de la taille des circulaires. Ce problème doit être examiné avec Logistik.</p>	
<p>On confirme qu'un test ergonomique devrait être fait.</p>	
<p>On demande qu'un employé de Logistik Unicorp observe un facteur pendant une journée où le volume de circulaires est élevé. Les membres du comité doivent fournir le nom de l'employé ainsi que la date et l'heure de l'observation.</p>	

**SCP 19.12.82**

À la suite du sondage précédent, les changements proposés sont à venir.

<p><b>SONDAGE CHEMISE DE FACTEUR</b></p> <p><b><u>SCP 18.10.89</u></b></p> <p>La SCP informe le STTP que les résultats du sondage sur l'essai d'usure de la chemise de facteur ne sont pas favorables.</p> <p>La SCP propose des options pour une nouvelle chemise hybride (mélange de polo et de chemise), image à l'appui.</p> <p>Le STTP préfère l'option 1. Nous allons tenter d'obtenir des échantillons pour la prochaine réunion. Le STTP mentionne qu'il serait bien d'avoir un tissu infroissable.</p> <p><b><u>SCP 19.02.89</u></b></p> <p>Les efforts déployés par le fournisseur à l'heure actuelle visent à améliorer les vêtements d'extérieur de haute visibilité.</p> <p>Ce point est donc en suspens.</p> <p><b><u>SCP 19.09.89</u></b></p> <p>Ce point est toujours en suspens.</p> <p><b><u>SCP 19.12.89</u></b></p> <p>Ce point est toujours en suspens.</p>	Nicole Arbic Josee Louisseize
<p><b>T-SHIRT HAUTE VISIBILITÉ</b></p> <p><b><u>SCP 19.09.92</u></b></p> <p>On indique qu'il y a une demande des travailleurs à l'interne pour des t-shirts de haute visibilité.</p> <p>Des échantillons de t-shirts de haute visibilité sont présentés.</p> <p>Nous discutons du poids d'un modèle dont le tissu est plus lourd et donc potentiellement plus chaud, et du tissu léger de l'autre modèle qui rend le vêtement transparent.</p>	STTP

On suggère de possiblement utiliser des tissus différents pour les hommes et les femmes. Logistik affirme qu'il est difficile de trouver un tissu convenable qui n'est pas transparent, mais qui est assez mince pour être perméable à l'air. Nous devons aussi tenir compte de l'environnement dans lequel les employés travaillent. On mentionne que le tissu est fait de polyester et que les chemises doivent aussi être hautement visibles.

Le STTP mentionne être préoccupé par les gilets puisqu'ils sont un peu amples dans le bas. La SCP indique qu'il existe différentes tailles et que les gilets devraient bien faire. Les gilets sont faits d'un tissu à mailles.

On suggère de porter une camisole sous le t-shirt, mais la SCP mentionne que si cette façon de faire est adoptée, alors nous devrions simplement conserver les vêtements actuels et utiliser la veste haute visibilité.

Le STTP s'oppose au statu quo et demande un essai d'usure pour les t-shirts de haute visibilité faits du tissu plus lourd par les travailleurs à l'interne et, au besoin, d'y apporter des améliorations selon les réponses au sondage pour la version 2 et ainsi de suite.

#### SCP 19.12.92

Demande en cours d'examen.

**CORDON PORTE-CLÉ**

#### SCP 19.12.93

<p>Le STTP soulève la question de la sécurité du cordon et indique qu'il devrait faire l'objet d'un réexamen pour des raisons de sécurité. La tension de 50 psi est jugée trop élevée. Trois options sont offertes : cordon avec aimant avec une tension suffisante, tissu déchirable et attache. Le sujet a été discuté au CNMSS, où il a été mentionné de l'envoyer au Comité des uniformes. La SCP ne peut pas faire de commentaire sur la question de la sécurité et doit se contenter de discuter de la couleur de cet article.</p> <p><b>Mesures à prendre</b> : Prendre en note la demande et effectuer un suivi auprès de l'équipe Santé et sécurité.</p>	STTP
<p><b>COL ROULÉ POUR LES CSP</b></p> <p><b><u>SCP 19.12.94</u></b></p> <p>Le STTP demande que les CSP puissent avoir un col roulé. À l'heure actuelle, ce groupe d'employés a un plastron, un foulard et un cache-cou.</p>	STTP

#### DATES SUIVANTES SUGGÉRÉES:

Le 27 février 2020